

L'Etablissement accueille,
oriente et accompagne les jeunes
pendant leur itinéraire vers

l'emploi



**La taxe d'apprentissage est
le seul impôt pour lequel
vous pouvez choisir le
bénéficiaire.**



Comment nous verser la taxe d'apprentissage ?

Pour nous faire bénéficier de votre contribution, vous devez le signaler à votre Cabinet Comptable.

Indiquez :

EPL de Montmorot - Lycée Agricole
614, avenue Edgar Faure
39570 Montmorot
Tél : 03 84 87 20 00

Possibilité de dons en nature (matériel,
équipement, directement au CFA Agricole
de Montmorot - même adresse)

Taxe
d'APPRENTISSAGE
2021

C'EST ICI QUE
TOUT COMMENCE



EPL de Montmorot



EPL de MONTMOROT

Etablissement créé en 1969

4 centres :

- ✓ Lycée (500 élèves)
- ✓ CFA (300 apprentis)
- ✓ CFPPA (90000 heures stagiaires)

et une exploitation agricole et viticole : vente directe de viande bovine, volaille, Comté, Morbier, Vins

FORMATION INITIALE PAR LA VOIE SCOLAIRE, PAR APPRENTISSAGE OU CONTINUE POUR ADULTES

Des formations dans les domaines :

- ✓ élevage
- ✓ aménagement de l'espace
- ✓ agriculture biologique
- ✓ animation nature
- ✓ maraîchage
- ✓ plantes aromatiques
- ✓ production végétale
- ✓ agro-équipement
- ✓ environnement
- ✓ viticulture
- ✓ territoire et développement

DE LA SECONDE A LA LICENCE PROFESSIONNELLE

DU CAP AU BTS
DU NIVEAU 3 AU NIVEAU 6



Le Lycée



Le CFA



Le CFPPA



L'Exploitation

La taxe d'apprentissage

La **taxe d'apprentissage** représente une source de financement **indispensable** pour développer les **formations professionnelles** et réussir les projets de notre établissement.

En nous versant la **taxe d'apprentissage** de votre **entreprise**, vous contribuez à offrir aux **élèves** et **apprentis** un équipement pédagogique **performant**.

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Voir procédure au dos de cette plaquette

Utilisation de la taxe

Financement de **projets**, achat de **matériel** et **outils pédagogiques** à destination des apprenants

Des projets pour 2021 ?

Cela dépend de vous !